Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902183-20251208-DE_CM_50_2025-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Pont-Croix - 29790

DATE DE LA CONVOCATION 1er décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE 1er décembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 19
PRESENTS 17
VOTANTS 19

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 20h00
le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique
sous la présidence de Benoît LAURIOU

ETAIENT PRESENTS :
TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE, sauf
Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Benoît LAURIOU
Madame Sandra STEPHAN, procuration à Monsieur Mickaël CALVEZ
Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ est élu secrétaire de séance.

N° 50-2025 **Subventions aux associations**

Monsieur Yves Kérisit, adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal trois demandes de subventions faites par des associations de la commune :

- 500€ pour l'association des coteaux de Lanéon afin de poursuivre leur activité d'entretien des plantations et de vinification.
- 300 € pour l'association Le souvenir français, afin de réhabiliter la tombe du soldat François-Marie Colloch qui est actuellement en déshérence. Ce soldat « mort pour la France » en octobre 1917 est sans descendance et sans famille connue.
- 2 400 € pour l'association Animer Pont-Croix pour soutenir le projet de résidence de compagnonnage avec Véronique Mazière

Monsieur Jean-Pierre Le Coz membre du souvenir français, sort et ne participe pas au vote concernant la subvention à cette association.

Après en avoir délibéré
et avoir entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil municipal vote comme suit :

500€ pour l'association des coteaux de Lanéon : 19 voix pour
300 € pour l'association Le souvenir français : 18 voix pour
2 400 € pour l'association Animer Pont-Croix : 19 voix pour

DECIDE d'attribuer à l'unanimité des présents une subvention de 500 € à l'association Les coteaux de Lanéon, une subvention de 300 € à l'association Le souvenir français et une subvention de 2 400 € à l'association Animer Pont-Croix.

Le Maire
Benoît LAURIOU

Certifiée exécutoire dès transmission en Préfecture le

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902183-20251208-DE_CM_50_2025-DE

Date de publication en Mairie